

CHAPITRE 3

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

3.1 CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUES

Le bilan de masse total des matières résiduelles produites sur le territoire doit inclure essentiellement les matières générées par les citoyens du secteur municipal, mais également ceux des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et construction et démolition (C&D). Pour ce faire, un travail d'inventaire a dû être réalisé afin de dresser un portrait le plus réaliste possible de cette quantité produite sur l'ensemble du territoire. Des questionnaires ont été envoyés auprès des municipalités ainsi que des ICI et C&D. Les questionnaires qui ont servi à cette fin sont présentés à l'annexe 3-1. En complément à ce sondage, des lettres ont été acheminées auprès des principaux intervenants clés en matière de gestion des déchets (régies, entrepreneurs privés – collecteur, enfouissement et récupération, etc.) sur et à l'extérieur du territoire. La méthodologie utilisée qui a permis de réaliser le bilan de masse ainsi que le portrait actuel de la gestion (en terme de coûts) est présentée à l'annexe 3-2. Le détail de la procédure tant pour le secteur municipal que pour le secteur ICI y est explicité. En général, les informations quant aux quantités de matières résiduelles recueillies proviennent de différentes sources d'informations. Notons que les différentes régies desservant le territoire (RIDR et RIRHL), et actuellement responsables de la gestion des matières résiduelles pour la majorité des municipalités, se sont avérées être une source de renseignements inestimables au niveau du processus de compilation des données (voir détails en annexe). Notons que l'année 2001 constitue l'année de référence du bilan de masse au présent chapitre ainsi que du recensement des différentes activités qui ont trait à la gestion (coûts) des matières résiduelles du secteur municipal (référence chapitre 4).

Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire, il a fallu distinguer les données provenant du secteur municipal, représentant les résidus générés par les ménages québécois, des données provenant du secteur des ICI; les objectifs de valorisation dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* étant différents pour des matières semblables selon les secteurs d'activités en question. D'autre part, comme la planification de la gestion des boues doit faire partie intégrante du plan de gestion, un bilan de masse des boues a été réalisé en complément mais, toutefois, il n'a pas été comptabilisé à l'intérieur du bilan de masse des matières résiduelles, le bilan des boues étant présenté à part. De plus, au niveau des résidus de bois (écorces) provenant des scieries, ces quantités n'ont pas été incluses dans le bilan de masse global puisqu'elles auraient faussé le portrait global; ces quantités représentent une proportion fortement significative. Ces estimations sont présentées aussi à part.

L'annexe 3-3 dresse la liste des différents tableaux sur les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire par filière, autres que les ordures ménagères destinées uniquement à l'élimination et les matières recyclables (papier-carton, verre, plastique et métal). Pour chaque filière, on y retrouve une description des quantités récupérées et valorisées ou éliminées quand la matière n'a pu être mise en valeur. Par contre, il est important de mentionner (voir explication sur la méthodologie utilisée) que dans l'inventaire de masse qui a été réalisé, la quantité de matières résiduelles du secteur municipal, tant pour les ordures ménagères que pour les matières recyclables, inclue une certaine portion des résidus d'origine ICI. Cette quantité ramassée via la collecte municipale est estimée à environ 50% du nombre de ICI et non du tonnage.

En ce qui a trait aux matières qui doivent être exclues du bilan de masse, on retrouve les contenants de matières gazeuses; les résidus miniers; les sols qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement en vertu du paragraphe a de l'article 31.52 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2); les déchets biomédicaux ainsi que les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique. De plus, les neiges

usées, les eaux usées, les sols (sable et terre) et les fertilisants agricoles (ex. : fumier, lisier et purin) sont également exclus du plan de gestion.

3.1.1 Caractérisation des matières résiduelles

Puisque les objectifs édictés dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* sont des objectifs d'ordre quantitatifs, la compilation des quantités de matières générées sur le territoire devient incontournable afin de connaître la performance actuelle (taux de récupération) non seulement globale, mais également pour les différents types de matières exigés par la Politique. D'autre part, lorsqu'il est question de gérer les déchets, bien connaître le contenu du « sac vert » est essentiel afin d'évaluer des infrastructures adaptées aux besoins régionaux. Pour ce faire, une nouvelle étude²⁴ de caractérisation des matières résiduelles au Québec a été conçue par le *groupe Chamard-CRIQ-Roche* en 2000. Cette étude avait pour but de fournir un portrait actualisé de la production et de la composition des matières résiduelles générées au Québec selon différents secteurs d'activités (municipal, ICI et C&D). Les résultats de cette étude permettent de servir de données de référence aux MRC dans le cadre de la confection du bilan de masse des matières résiduelles de leur plan de gestion. Le tableau 3-1 présente les quantités moyennes de matières produites au Québec par personne ou par ménage du secteur résidentiel. Selon ces données, le taux annuel de production moyen est évalué à 0,420 tonnes (420 kg) de matières résiduelles par personne et près d'une tonne (993 kg) par ménage par an. Pour l'ensemble du Québec, ce taux représente une quantité annuelle d'environ 3 070 200 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.

Tableau 3-1
Production moyenne de matières résiduelles produites au Québec
- Secteur résidentiel -

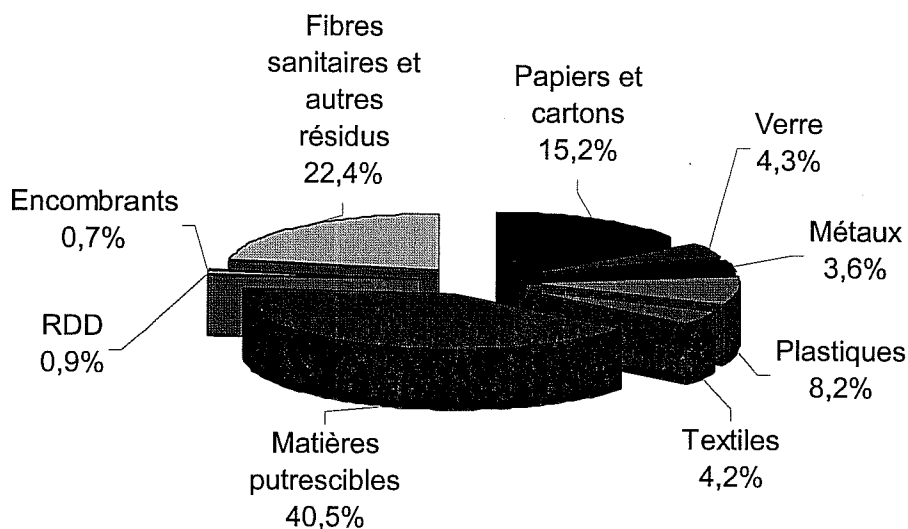
Secteurs	Par personne/an (en tonne)	Par ménage/an (en tonne)
Ensemble des secteurs (urbain, semi-urbain et rural)	0,420	0,993
Secteur rural	0,274	0,770

Source : Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec par *Chamard-CRIQ-Roche*, 2000

Le graphique 3-1 suivant illustre la proportion des différentes catégories de matières contenues dans les matières résiduelles du secteur résidentiel, notamment en milieu rural.

²⁴ D'autres études ont été réalisées antérieurement sur la composition des matières résiduelles au Québec, entre autres, par la firme Roche Ltée en 1985 et le GRAIGE en 1989.

Graphique 3-1
Composition des matières résiduelles produites en milieu rural
- Secteur résidentiel -



Source : Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec par *Charmard-CRIQ-Roche*, 2000

Les matières putrescibles occupent donc en milieu rural plus de 40%, en poids, de la composition des matières résiduelles. Les papiers et cartons comptent pour plus de 15% de cette composition. Par la suite, les plastiques, le verre, les textiles, les métaux, les RDD et les encombrants sont présents dans une proportion variant, chacun, entre 8 et 1%. Cette composition varie selon le secteur et le niveau de revenu. En somme, on constate que c'est environ 20% des matières contenues dans le « sac vert » qui seraient destinées à l'enfouissement puisqu'en théorie, près de 80% des matières peuvent être mises en valeur en milieu rural.

Toutefois, il faut apporter une considération particulière si on veut appliquer les chiffres de cette étude à la MRC des Laurentides. En effet, même si l'étude est récente et qu'elle a été faite en partie en milieu rural, il est important de mentionner que la population des Laurentides se retrouve certainement en milieu rural, mais qu'elle est constituée d'environ de la moitié d'une population saisonnière. Ces villégiateurs qui viennent passer les fins de semaine et leurs vacances à leur chalet, gardent tout de même leurs habitudes de consommation urbaine. Il faut également apporter une seconde attention sur les chiffres estimés pour le secteur rural, à l'effet que les résultats de ces chiffres ont été estimés à partir d'un nombre de zones d'échantillonnage relativement restreintes et qu'ils doivent, par conséquent, être utilisés parcimonieusement.

3.2 PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUVANT ÊTRE MISES EN VALEUR (MEV) SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D

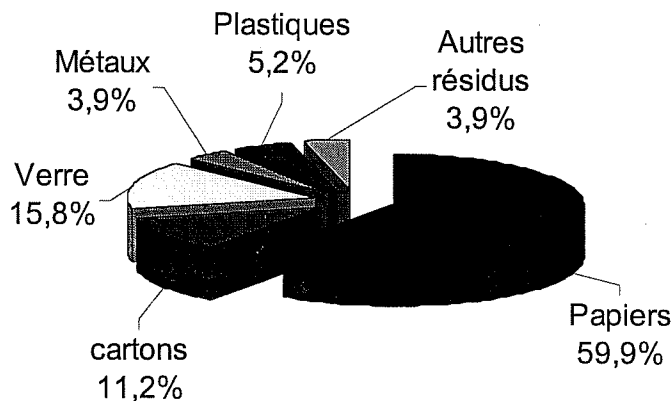
La quantité de matières pouvant être mise en valeur est celle où une matière issue des matières résiduelles peut être récupérée et/ou subir une transformation et être utilisée à d'autres fins afin d'éviter d'être éliminée. Selon l'étude de caractérisation de *Charmard-CRIQ-Roche*, le taux de

récupération potentiel global est d'environ 88,3%. Ce potentiel représente le maximum théorique de mise en valeur pour les matières recyclables, les matières compostables et la combinaison des deux types de matières. En ce qui a trait au milieu rural, le taux de mise en valeur est estimé à 77,6%. C'est ce dernier taux qui a été utilisé afin d'évaluer globalement le potentiel de matières résiduelles pouvant être mises en valeur sur le territoire de la MRC des Laurentides (référence chapitre 5 quantité MEV).

3.2.1 Matières recyclables récupérées et valorisées, secteurs municipal et ICI

La composition moyenne des matières récupérées par le biais de la collecte porte-à-porte des matières recyclables au Québec est présentée au graphique 3-2. Toujours selon l'étude de *Chamard-CRIR-Roche*, les papiers représentent près de 60% de la composition totale des matières récupérées par la collecte sélective. Suivent dans l'ordre, le verre, cartons, plastiques et métaux. Les matières impropres représentent en moyenne moins de 4% des matières issues de la collecte sélective par l'ensemble des québécois.

Graphique 3-2
Composition des matières récupérées par la collecte sélective porte-à-porte pour le secteur résidentiel



Source : Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec par *Chamard-CRIQ-Roche*, 2000

En 2001, dix-sept (17) municipalités du territoire ont recueilli, par le biais de leur programme de récupération porte-à-porte ou par apport volontaire, 3 123 tonnes de matières recyclables. De ce total, seules les matières issues des municipalités de Lantier, Sainte-Agathe-Nord²⁵ et Val-Morin, d'un peu plus de 175 tonnes, ont été transportées à l'extérieur du territoire pour traitement, entre autres, au centre de tri de Ste-Sophie (fermé depuis 12-01) et au tri-CFER de Lachute. Au niveau des municipalités membres de la RIRHL (12 municipalités), ce sont 2 756 tonnes qui ont été récupérées. Les municipalités qui en ont récupéré les plus grandes quantités sont Ste-Agathe-des-Monts, St-Jovite ville (avant fusion) et Val-David avec respectivement 687 tonnes, 419 tonnes, et 362 tonnes. Le tableau 3-2 présente le portrait de la situation des quantités de matières recyclables

²⁵ Fusionnée en 2002 avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

recupérées et valorisées par les secteurs public et privé dans la MRC des Laurentides en 2001.

En terme de performance, si on considère ces quantités par rapport au nombre de ménage (récupération/porte), on considère que la situation change quelque peu, les municipalités de Brébeuf, St-Jovite ville et Arundel arrivent au premier rang. D'autre part, si on tient compte des quantités récupérées par rapport aux quantités pouvant être mises en valeur, on note que la majorité des municipalités desservies par la RIRHL ont un taux de récupération fort élevé pour une moyenne de 51%, alors que Ste-Lucie domine avec 65%. Cette dernière est l'une des pionnières sur le territoire de la MRC, après les municipalités de Labelle et de La Conception en 1995, au niveau de la participation à la collecte sélective porte-à-porte avec bac roulant (240 litres), et ce, depuis 1996; il va s'en dire que la sensibilisation des citoyens s'est fortement intensifiée au cours des dernières années dans cette municipalité. Ainsi, deux (2) municipalités (Ste-Lucie et Val-David) atteignent présentement l'objectif de récupération exigé par le gouvernement pour les matières recyclables de 60%.

Toutefois, il est très important d'apporter un point de précision à l'égard de ce cette performance notamment des municipalités membres de la RIRHL. Cette dernière inclut une bonne partie du tonnage des ICI dans sa collecte municipale, ce qui permet de justifier dans un premier temps le pourcentage élevé du taux de récupération actuel de ces municipalités membres. Bien que le tonnage ICI (une petite partie des ICI seulement) n'a pas été extrait du tonnage municipal (voir justification à l'annexe 3-2), on peut affirmer que le taux de récupération municipal en réalité pourrait se situer approximativement entre 35% à 40%. Il reste que cette performance s'avère être relativement élevée et qu'elle est justifiée, dans un deuxième temps, par le fait que ce système de récupération fut instauré depuis déjà 1995. Avant le regroupement et la création officielle de la RIRHL en 1997, les douze (12) municipalités membres des RIDR et RIDL à l'époque²⁶ s'occupaient du système de collecte porte-à-porte des matières recyclables. Les municipalités des Hautes-Laurentides (RIDL et RIDR en 1995) innovatrices²⁷ en terme de système de récupération porte-à-porte en milieu rural avec bac roulant, furent rapidement imitées par plusieurs autres régions du Québec. Pour ce qui est des municipalités du territoire offrant un service de récupération par apport volontaire, la performance s'avère être moindre comme en témoignent les cas de Lantier et de Val-Morin. En somme, la collecte porte-à-porte des matières recyclables demeure une solution incontournable à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. La performance actuelle est justifiée, entre autres, et en grande partie par les efforts encourus depuis le tout début par la RIRHL.

²⁶ En 1995, les municipalités membres de la RIDR étaient La Conception, Labelle, Marchand, L'Annonciation, La Macaza et Lac Nominique et de la RIDL, Val-Barrette, Beaux-Rivages, Mont-Laurier, Des Ruisseaux, Ferme-Neuve et St-Aimé-du-Lac-des-Îles.

²⁷ Seules les deux (2) municipalités de Labelle et de La Conception font parties du territoire de la MRC des Laurentides.

TABLEAU 3-2

Portrait détaillé sur les quantités de matières recyclables récupérées et valorisées par les secteurs public et privé (ICI) sur le territoire de la MRC des Laurentides

Municipalités	Secteur municipal											Secteur ICI
	papier ¹	carton	verre	métaux	plastique	autres	total	Nbre de porte ²	récupé/porté (kg) ³	Potentiel récupérable ⁴	Taux de récupération ⁵	
Ambriet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 816	n/a	172,05	0%	n/a
Arrièrville	34,86	6,66	9,18	2,27	3,03	2,27	58,19	426	136,80	104,99	55%	Inclus avec le secteur municipal
Barkmere	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213	n/a	14,10	0%	n/a
Brébeuf	50,09	9,45	13,21	3,26	4,35	3,26	83,63	511	163,66	146,71	57%	Inclus avec le secteur municipal
Huberdeau	32,31	6,10	8,52	2,10	2,80	2,10	53,94	550	98,07	114,50	47%	Inclus avec le secteur municipal
Ivry-sur-le-Lac *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438	n/a	n/a	n/a	n/a
Labelle	108,31	20,43	28,57	7,05	8,40	7,05	190,81	1 940	93,20	360,80	50%	2
La Conception	55,80	10,53	14,72	3,63	4,84	3,63	93,16	1 117	83,40	206,21	45%	Inclus avec le secteur municipal
Lac-Supérieur	73,83	13,83	19,48	4,81	6,41	4,81	123,26	1 460	84,42	247,78	50%	Inclus avec le secteur municipal
Lac-Tremblant-Nord*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175	0,00	n/a	n/a	n/a
La Minerve	74,96	14,14	19,77	4,88	6,51	4,88	125,14	1 987	74,16	250,46	50%	Inclus avec le secteur municipal
Lanlier	21,14	3,99	5,59	1,38	1,84	1,38	35,30	861	41,00	177,89	20%	Inclus avec le secteur municipal
Montcalm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705	0,00	71,18	0%	n/a
Mont-Tremblant muni. *	77,87	14,89	20,54	5,07	6,76	5,07	130,00	3 341	38,91	n/a	n/a	10
Mont-Tremblant Ville (fusion)	425,12	80,20	112,13	27,88	36,90	27,88	709,71	7 516	94,43	1 330,02	53%	Inclus avec le secteur municipal
Sainte-Agathe-des-Monts	411,78	77,68	108,62	26,81	35,75	26,81	687,44	5 177	132,79	1 404,21	49%	4
Sainte-Agathe-Nord *	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	1 495	n/d	n/d	n/d	n/d
St-Jovite paroissee*	96,11	18,13	25,35	6,26	8,34	6,26	160,45	1 246	126,77	n/a	n/a	Inclus avec le secteur municipal
St-Jovite ville*	251,14	47,38	68,24	16,35	21,80	16,35	419,26	2 754	152,24	n/a	n/a	Inclus avec le secteur municipal
Sainte-Lucie	58,70	11,07	15,48	3,82	5,10	3,82	98,00	862	101,87	150,31	65%	Inclus avec le secteur municipal
Saint-Faustin-Lac-Carré	133,97	25,27	35,34	8,72	11,93	8,72	223,65	2 033	110,01	442,73	51%	Inclus avec le secteur municipal
Val-David	216,70	40,88	57,16	14,11	18,81	14,11	361,77	2 787	129,81	610,45	59%	Inclus avec le secteur municipal
Val-des-Lacs	33,28	6,28	8,78	2,17	2,89	2,17	55,56	906	61,32	133,42	42%	Inclus avec le secteur municipal
Val-Morin	83,08	15,67	21,81	5,41	7,21	5,41	136,69	1 893	73,26	510,33	27%	Inclus avec le secteur municipal
Station Mont-Tremblant	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	159,26
Autres	57,04	10,76	15,05	3,71	4,95	3,71	85,23	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Total RIDR (12 muni.)	1 651,00	311,46	435,49	107,49	143,33	107,49	2 756,26	n/a	n/a	5 355,27	51%	Inclus avec le secteur municipal
Total autres municipalités	219,96	41,50	58,02	14,32	19,10	14,32	367,22	n/a	n/a	1 095,87	34%	169,26
TOTAL (22 municipalités)	1 870,96	352,95	493,51	121,82	162,42	121,82	3 123,48	n/a	n/a	6 451,14	48%	175,26

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et des matières recyclables.
 Note 1 : L'étude de caractérisation de Chamard-CRIG-ROCHE, décembre 2000, a été utilisée afin d'évaluer la proportion (en %) de la composition des matières récupérées par la collecte sélective porte-à-porte de matières recyclables : papier 59,9%, carton 11,3%, verre 15,8%, métaux 3,9%, plastique 5,2% et autres résidus 3,9%.

Note 2 : Le nombre de porte ou ménage inclus les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclus bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIHL qui inclus une partie des IC dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par la RIHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 3 : Selon Recyc-Québec (Bilan 2000), la moyenne québécoise établie pour la récupération est de 43,7 kg/pers./an et de 108 kg/mén./an.
 Note 4 : Le potentiel récupérable représente les matières recyclables pouvant être mise en valeur par rapport au total des matières générées. (Total des matières générées * 31,3% (portion de l'ensemble des matières recyclables contenu dans le sac vert). Source: Chamard-CRIG-Roché 2000 page 85.

Note 5 : Le taux de récupération réel, en relation avec les objectifs du gouvernement, correspond à la quantité réelle de matières recyclables récupérées / par la quantité potentielle de matières recyclables pouvant être mises en valeur.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nor ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

3.2.2 Résidus organiques récupérés et valorisés, secteur municipal

En ce qui a trait aux résidus organiques ou matières putrescibles, il a été très difficile d'estimer la proportion totale de matières présentement mises en valeur dans la MRC. Les matières putrescibles sont divisées en deux grandes catégories : résidus verts et de jardin et résidus de table. Les résidus de jardin proviennent des activités de jardinage, d'entretien ou d'aménagement extérieur et les résidus de table de produits alimentaires après consommation.

Au niveau des résidus verts et de jardin, certaines municipalités offrent une collecte particulière pour les feuilles et branches à plusieurs occasions durant l'année. La RIRHL n'offre pas ce service et les municipalités membres doivent elles-mêmes collecter et disposer ces matières soit en les valorisant ou en les éliminant. Lors du sondage municipal, il a été impossible de connaître des municipalités les quantités récupérées. Par ailleurs, la municipalité de Val-Morin achemine ses feuilles, durant la collecte automnale, à la plate-forme de compostage de la RIADM pour des fins de compostage. En 2001, ce sont 34 tonnes qui ont été valorisées. Depuis plusieurs années, la RIDR tente de disposer sur une partie de son terrain et en retrait les feuilles qu'elle reçoit à son site. Consciente des impacts négatifs que procure l'élimination de ce type de matière²⁸ sur un site conçu sans protection (LES par atténuation naturelle) et, cherchant à prolonger la durée de vie utile de son LES, la RIDR a préconisé cette approche afin d'éviter ultérieurement leur élimination. En 2001, ce sont approximativement 17 tonnes de feuilles et de branches que la régie auraient été détournées de l'enfouissement.

Au niveau des résidus de table, les composteurs domestiques, de plus en plus en vogue, permettent de valoriser, sous forme de compost, ces résidus mais également les résidus verts. La RIDR, en collaboration avec le Comité environnemental de la Rouge, a procédé en 1997 à la distribution de composteurs domestiques aux résidents afin qu'ils puissent faire leur propre compostage à la maison. C'est un nombre de 250 composteurs qui auraient été distribués sur le territoire desservi par la RIDR. Depuis les dernières années, la sensibilisation aux activités de compostage a sans cesse augmentée et, par conséquent, l'estimation du nombre de composteurs domestiques présents sur le territoire demeure aujourd'hui difficilement chiffrable. En considérant le nombre de composteurs distribués en 1997, on pourrait estimer qu'environ 77 tonnes de matières auraient été récupérées via le compostage domestique. Au grand total, en incluant les résidus de table et de jardin, 128 tonnes de matières organiques auraient minimalement été mises en valeur en 2001.

3.2.3 Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés et valorisés, secteur municipal

Du côté des RDD, c'est environ 40 tonnes qui auraient été récupérées dans le courant de l'année 2001. Le tableau A3-1 de l'annexe 3-3 présente le détail des quantités récupérées. Les principales sources d'informations qui ont permis de recueillir les quantités proviennent de la RIDR qui possède un dépôt permanent de RDD à son site et qui offre en permanence à ses municipalités un service par apport volontaire; des municipalités de Lantier et Ste-Lucie qui fournissent un service de collecte annuelle de RDD ainsi que de l'entreprise *Peintures récupérées du Québec inc.* qui assure un système de récupération des restants de peinture à travers le Québec. *Peintures récupérées du Québec inc.* a permis de fournir la quantité de peinture récupérée provenant des détaillants et/ou dépositaires de RDD localisés dans les deux (2) principaux pôles du territoire : Ste-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant (ex. : Canadian Tire, Rona, etc.).

²⁸ Ces résidus sont parmi les plus dommageables, avec les RDD, dans les lieux d'enfouissement sanitaire (LES), car leur dégradation entraîne la formation de biogaz et génère des lixiviats qui doivent ensuite être récupérées et traités.

3.2.4 Matériaux secs récupérés et valorisés

Dans un premier temps, il est important de souligner que la quantité de résidus encombrants mis en valeur a été comptabilisée et est incluse à l'intérieur de la portion des matériaux secs récupérés. Ces matériaux englobent tous les objets lourds et/ou encombrants (appareils électroménagers), le métal, le bois déchiqueté et de construction, l'asphalte, le ciment, etc. Le tableau A3-2 de l'annexe 3-3 présente le portait détaillé de ces quantités sur l'ensemble du territoire en 2001. La quantité de matériaux secs récupérés ne peut malheureusement être présentée par municipalité puisque la majorité des municipalités du territoire sont desservies par la RIRHL (collecte porte-à-porte) et par la RIDR (disposition) via son centre de récupération de débris de construction et de démolition situé à Marchand. Rappelons que la RIDR possède deux (2) ententes avec le privé afin de desservir par apport volontaire et à l'année ses municipalités autrement que par le service de collecte municipale porte-à-porte des encombrants effectué par la RIRHL (référence sections 2.3.5. et 4.5.5.). Ainsi, les quantités ont pu être obtenues à partir des différentes sources suivantes : RIDR, *Service R.C. Miller, Opération gestion C.P., Services Valiquette Ltée*, Municipalité de Val-Morin et *Intersan inc.*

Au total, on estime qu'environ 2 250 tonnes ont été récupérées, dont 600 tonnes (25%) par les activités de la RIDR. Les quantités de matériaux secs générés sur l'ensemble du territoire sont en grande partie disposées par un entrepreneur de la région, *Service R.C. Miller*. Cet entrepreneur ramasse les débris de construction et de démolition du secteur municipal (selon entente avec la RIDR) mais également du secteur privé, notamment de la Station Mont-Tremblant qui connaît depuis la venue d'Intrawest une croissance immobilière fort importante générant une augmentation significative des matériaux secs dans ce secteur du territoire. Toutefois, la portion récupérable n'a pas pu être obtenue par cet entrepreneur privé, par manque d'information (bon nombre de récupérateurs viennent s'approvisionner à même le site). Notons que la portion des matériaux secs d'origine domestique n'a pu être comptabilisée à part des matériaux secs produits par le secteur privé. Dans le bilan de masse total (référence section 3.4.1.), la quantité de matériaux secs générés qui y est présentée pour le secteur C&D, inclut la totalité des matériaux secs générés des différents secteurs (municipal et privé) sur l'ensemble du territoire.

3.2.5 Matières consignées récupérées et valorisées

Le programme de récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses (consignes) au Québec est géré par *Recyc-Québec*. Cette société d'État a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À cet effet, les quantités de matières récupérées et recyclées ont été fournies par *Recyc-Québec*. Ces chiffres sont le résultat d'un calcul fait à partir de la quantité totale de matières consignées recueillies pour l'ensemble du Québec et ramenés à l'échelle des MRC à partir de leur poids démographique. Pour l'ensemble des consignes (aluminium, plastique, verre), 189 tonnes ont été récupérées en 2001 dans la MRC des Laurentides via ce programme de récupération. Le taux de récupération correspond à 74% alors que l'objectif dans la Politique est de 80%. *Recyc-Québec* doit se préoccuper d'atteindre cet objectif d'ici 2008.

3.2.6 Pneus hors d'usage récupérés et valorisés

Il existe, pareillement au système de consignes, un programme de récupération des pneus usés géré par *Recyc-Québec* et créé depuis 1997 (*Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage*). Ce programme a pour objectif de récupérer les pneus hors d'usage générés annuellement au Québec, de les diriger vers des industries qui vont les mettre en valeur (recyclage, valorisation énergétique) et de favoriser le développement

de ces industries dans une perspective d'autofinancement. Les principaux récupérateurs de pneus sont présentés dans la liste des entreprises et organismes 3RV-E à l'annexe 2-2. Les transporteurs accrédités par *Recyc-Québec* sur le territoire de la MRC ont été, en 2001-2002, *Transport Warnett express Ltée* ainsi que *Groupe Enviropneu*. C'est un peu plus de 321 tonnes de pneus qui auraient été récupérées dans la MRC des Laurentides en 2001 (données fournies par *Recyc-Québec*, 2001), dont 91 tonnes (28%) par la RIDR.

3.2.7 Textiles récupérés et valorisés

Tous les textiles sont récupérés par l'entremise d'une multitude d'organismes sans but lucratif (OSBL) ou encore par des entreprises privées sur le territoire de la MRC. La RIRHL ne procède pas à la récupération de ce type de matière et lorsqu'elle en reçoit au centre de tri par le biais de sa collecte, cette matière est destinée à l'enfouissement puisqu'elle a été contaminée et ne peut être récupérée par les réutilisateurs (friperies, comptoirs d'entraide) de la région. Le recensement pour cette catégorie de matière n'a pas été pris en considération puisque les données reçues lors du sondage ICI se sont avérées insuffisantes. De plus, cette catégorie de matière est difficilement estimable dû au fait que tout dépend du degré ou de l'intensité d'activités des organismes liés au domaine du réemploi. D'autre part, le maintien et/ou la durabilité de ce type d'organismes est très instable (friperies, etc.). Ainsi, cette quantité, très arbitraire, n'a pas été comptabilisée dans l'inventaire en raison du manque et de l'irrégularité de l'information et n'est, par conséquent, pas disponible sur le territoire de la MRC. (se référer à l'annexe 2-2 pour la liste des organismes en ce domaine). Toutefois, la portion éliminée, quant à elle, est incluse avec les déchets domestiques.

3.2.8 Réemploi à la maison ou autres

Le réemploi est une activité des plus importante au niveau de la diminution de masse des déchets destinés à l'enfouissement et souvent fortement négligé par notre société de surconsommation. Il constitue, entre autres le deuxième « R » des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination). Cette activité vise essentiellement l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans y apporter une modification de son apparence ou de ses propriétés. Le réemploi à la maison ainsi que tous les commerçants qui vendent des articles usagés ou autres produits (antiquaires, meubles, livres et disques usagés, etc.) représentent une forme de réemploi d'un produit au lieu d'être destiné à l'abandon définitif par l'utilisateur une fois consommé. Bien qu'il ait été recommandé de comptabiliser cette forme de quantité dans le Guide de l'AOMGMR²⁹, ce type d'activité n'a pas été tenu compte dans le bilan de masse du présent projet de plan de gestion.

3.2.9 Résidus de bois récupérés et valorisés

Au niveau des résidus de bois, il existe sur le territoire une quinzaine d'industries susceptibles de générer ce type de résidus. Dans le cadre du sondage ICI, il a été très difficile de recevoir la teneur des quantités générées et leur type de disposition. De ce nombre, cinq (5) industries récupèrent et valorisent leurs résidus de bois. Dans les autres cas, lorsqu'ils sont acheminés à des fins d'élimination au site de Marchand, la RIDR récupère le bois en grande partie via son programme de récupération des débris de construction et de démolition (référence 3.2.4. matériaux secs récupérés et valorisés). Puisqu'il a été difficile de soutirer les quantités de bois générées par le biais du sondage ICI auprès des industries du territoire, des informations ont été recueillies auprès du ministère des Ressources naturelles (MRN).

²⁹ Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, préparé par l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

Le tableau 3-3 suivant présente les quantités potentielles pour l'ensemble des résidus de bois générés sur le territoire de la MRC des Laurentides. D'autre part, et selon des données fournies par un promoteur du territoire, la quantité d'écorces pouvant être récupérées à des fins de valorisation serait estimée à environ 21 589 tonnes anhydres (sans eau) par les scieries du territoire, alors que les estimations du MRN pour l'année 2001 étant de 29 758 tonnes anhydres.

Tableau 3-3
Production de sous-produits par les usines de
transformation primaire du bois dans la MRC des Laurentides - Québec 2001

Tonnes métriques anhydres

Résidus de bois	780-Les Laurentides
Copeaux	58 423
Sciures et rabotures	28 464
Écorces	29 758
Autres résidus	12
Total	116 657

Source : Registre forestier, DED, DDIPF, MRN (2002-04-02)

Enfin, un important projet est en cours présentement afin d'implanter une usine de cogénération sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Ce projet de central mis de l'avant par *Boralx inc.* s'avère structurant et majeur pour le développement économique de la région. Ce nouveau projet permettrait de valoriser, sous forme énergétique, les résidus d'écorces laissés sur place par les différentes scieries, entre autres, des MRC des Laurentides et en grande majorité du territoire d'Antoine-Labelle. Le potentiel valorisable pour ces deux dernières MRC représenterait 84 592 tonnes anhydres (pour les résidus d'écorces seulement).

Dans le bilan de masse global des matières résiduelles, on peut prendre en considération qu'une certaine quantité des résidus de bois a été incluse par le truchement des activités de récupération et d'élimination de la RIDR, à l'exception des écorces de bois. Dans les années à venir, la valorisation de ces résidus énergétiques sur le territoire constituera une alternative fort intéressante. Elle permettra de régler les problèmes environnementaux que génère l'amoncellement de ces résidus issus de l'exploitation des industries forestières dans les cours d'usine tout en contribuant au développement régional.

3.2.10 Boues de fosses septiques (BFS) récupérées et valorisées

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, le calcul de la production des boues s'est fait à partir du nombre de fosses d'origine résidentielle (résidence permanente et saisonnière) et commerciale. Par ailleurs, puisqu'il est fastidieux et trop long de connaître la grandeur réelle de toutes les fosses, un volume moyen de 3,41 m³ a été attribué à toutes les fosses qu'elles soient de type résidentiel ou commercial³⁰. D'autre part, la fréquence de vidange des fosses septiques diffère en fonction du caractère permanent ou saisonnier des résidences dans le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8). Ainsi, les fosses septiques des résidences

³⁰ Ce qui correspond à 750 gallons pour une résidence conventionnelle de 3 chambres à coucher.

permanentes doivent être vidangées tous les 2 ans alors que les saisonnières tous les 4 ans³¹. Cette particularité a été prise en compte dans les calculs afin d'évaluer le plus justement possible les volumes des boues générées pour l'ensemble des fosses septiques des résidences et commerces isolés pour chacune des municipalités du territoire.

Selon les estimations fournies par les municipalités lors du sondage, il y aurait approximativement 18 200 fosses septiques sur le territoire. Lorsqu'on additionne les quantités pour chacune des municipalités, on comptabilise un total d'environ 26 000 tonnes de boues liquides qui auraient été générées dans la MRC. De ce nombre, on estime que plus de la moitié aurait été disposée à des fins de compostage puisque la grande majorité de ces boues sont acheminées au site de *Plomberie St-Jovite inc.* à Mont-Tremblant ou chez *Recyclage Jorg inc.* à Nominique, tous deux opérant un site de valorisation des boues de fosses septiques.

Ce calcul a été fait selon l'hypothèse que toutes les fosses septiques sont remplies à pleine capacité et qu'elles sont vidangées sur une base régulière, tel qu'exigé dans le Q-2, r.8, ce qui n'est pas toujours le cas. La municipalité possède le pouvoir d'appliquer le règlement mais il en revient au citoyen de se responsabiliser à cet effet³². En considérant qu'à l'origine, les informations quant au nombre de fosses ont été recueillies auprès des municipalités, de la variation du type de fosse (dimension) ainsi que de l'irrégularité du vidangeage par le citoyen, on peut affirmer que cette estimation est sous réserve et demeure une approximation.

3.2.11 Boues municipales (BM) récupérées et valorisées

Dans la MRC des Laurentides, huit (8) municipalités sur dix-huit (18)³³ sont dotées d'un réseau d'égout et d'une station d'épuration de type étang aéré ou autres types d'installations. Bien sûr, ces systèmes génèrent des boues qui devront être par la suite, comme pour les boues de fosses septiques, disposées dans des sites autorisés, soit en les valorisant ou en les éliminant. Certaines municipalités se partagent le même système de traitement des eaux usées comme par exemple Val-David et Val-Morin. Quant à la ville de Mont-Tremblant, celle-ci possède cinq (5) installations afin de desservir plusieurs secteurs : ancien village et Ville de Mont-Tremblant (2 systèmes), la Station et le secteur de St-Jovite. Au total, les stations d'épuration desservent un minimum de 6 100 résidences, à l'exception des municipalités de Val-Morin, Val-David et Ville Mont-Tremblant en raison d'un manque d'information.

Les quantités de boues potentiellement générées ont été difficiles à évaluer. Dans certains cas, en raison d'une construction relativement récente ou du type d'installation (étang aéré, système de biodisque, etc.), bon nombre de systèmes n'ont pas encore été vidangés³⁴. Pour ce faire, les boues générées ont été obtenues de certaines municipalités par le mesurage des boues accumulées au fond des étangs aérés. Ainsi, le volume total accumulé durant toutes ces années a été ramené sur une base annuelle et en tonnage. Dans d'autres cas, lorsqu'il était impossible de connaître la quantité par le mesurage des boues, un taux de génération des boues par habitant/an a été utilisé³⁵. En conclusion, c'est

³¹ En ce qui a trait au commercial, la fréquence de la vidange des fosses septiques a été calculée en fonction d'un vidangeage moyen de trois fois par année.

³² Quelques municipalités, comme par exemple la Ville de Mont-Tremblant, ont fait adopter un règlement municipal leur permettant d'avoir un suivi rigoureux et de renforcer, par conséquent, les obligations du vidangeage tel que prescrit dans le règlement.

³³ Avec les dernières fusions de Mont-Tremblant en 2001 et de Sainte-Agathe-des-Monts en 2002.

³⁴ L'intervalle de vidange peut parfois même dépasser les 20 ans.

³⁵ Les boues sont considérées comme étant des boues liquides et un ratio de 0,21 à 0,49 m³ (moyenne utilisée de 0,3 m³) par 1000 habitants par jour s'applique à des systèmes de traitement par étang aéré (Guide de l'AOMGMR, mai 2001, page 116). Ce qui

un minimum de 38 200 tonnes de boues liquides qui auraient été générées sur le territoire, excluant les quantités en provenance des cinq (5) installations de Ville Mont-Tremblant et celle de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré (données non disponibles). Comme pour les boues de fosses septiques, l'estimation de ces calculs demeure également sous toute réserve.

3.3 PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ÉLIMINATION SECTEURS MUNICIPAL ET ICI

3.3.1 Matières éliminées pour les secteurs municipal et ICI

Selon les données de *Recyc-Québec*, dans le *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, le secteur municipal est celui qui dirige le plus de matières résiduelles vers l'élimination par rapport aux autres secteurs d'activités. Les secteurs ICI et C&D éliminent respectivement 55% et 57% sur l'ensemble de leurs matières générées alors que le secteur municipal 86%. Dans les années à venir, les municipalités devront davantage investir temps et argent sur la sensibilisation de leurs citoyens à récupérer puisque cet effort n'est présentement au Québec que de 14%³⁶.

Sur le territoire à l'étude, le secteur municipal aurait éliminé 17 262 tonnes d'ordures ménagères en 2001. Le détail des quantités éliminées par municipalité est présenté au tableau 3-4 suivant. La quantité de matières éliminées par ménage pour la MRC représente une moyenne annuelle d'une demie tonne (0,529 tonne) par ménage, alors que les chiffres de *Recyc-Québec* nous indiquent une moyenne québécoise près d'une tonne par ménage (0,920 tonne). Cet important écart est justifié par le fait que le nombre total de logements pour chacune des municipalités inscrit dans le rôle d'évaluation de la MRC inclus tous les logements saisonniers. En réalité, en excluant les logements à vocation secondaire (15 348 ménages référence tableau A1-3 à l'annexe 1-1), et qui éliminent une portion négligeable de déchets durant l'année, la quantité éliminée correspondrait à 1 tonne par ménage permanent (17 262 tonnes éliminées / 17 253 ménages). Dans ce taux de génération, il faut toujours considérer que la quantité d'ordures ménagères éliminées du secteur municipal inclus une certaine quantité provenant de petits ICI, ramassée par la RIRHL, et n'ayant pu être extrait du bilan de masse du secteur municipal. On constate donc que la proportion éliminée par ménage est en réalité fort comparable à la moyenne provinciale.

En ce qui a trait au secteur ICI, 12 098 tonnes auraient été éliminées. Ces chiffres proviennent des données compilées par les régies ainsi que des principaux entrepreneurs privés de la région desservant le secteur ICI de la MRC. Au total, c'est 29 360 tonnes de matières qui auraient été éliminées par les secteurs municipal et ICI en 2001.

revient environ à un taux de génération de l'ordre de 0,1095 m³/hab./an. C'est ce taux qui a été utilisé dans le cadre de cet exercice de comptabilisation.

³⁶ Le secteur municipal a mis en valeur, en 2000, une proportion de 466 000 tonnes de matières sur un total généré de 3 293 000 tonnes. Ce taux de 14% représente le taux de diversion du secteur municipal.

TABLEAU 3-4

Portrait détaillé sur les quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs public et privé (ICI) sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001 (avec fusion Tremblant)

Municipalités	Population (nbre)			ICI (nbre)			Nombre de porte (sans ic) ¹	Nombre de porte (inclus ic) ²	Quantités déchets domestiques éliminés (t/2001)				
	perm.	sais.	totale	desservis par la collecte	desservis par le privé	totale			secteur municipal		grand total	tonnage réel par porte	
									municipal ³	par porte			
Amherst	1 256	2 424	3 680	27	0	27	1578	1616	510.00	0.32	91.34	601.34	0.372
Arundel	460	358	818	10	13	23	403	426	253.02	0.63	76.22	329.24	0.773
Barkmere	41	446	487	4	0	4	209	213	41.79	0.20	0.85	42.63	0.200
Brébeuf	791	485	1 276	10	0	10	492	511	351.23	0.71	51.30	402.53	0.788
Huberdeau	957	389	1 346	26	4	30	524	550	285.47	0.54	210.39	495.86	0.902
Ivry-sur-le-Lac*	373	684	1 057	2	7	9	432	438	325.00	0.75	5.93	330.93	0.756
Labelle	2 365	2 167	4 532	97	30	127	1 843	1 940	897.55	0.49	285.03	1 182.58	0.610
La Conception	1 147	901	2 048	7	4	11	1 100	1 117	518.09	0.47	59.28	577.37	0.517
Lac-Supérieur	1 327	2 162	3 489	14	1	15	1 430	1 460	611.19	0.43	134.41	745.60	0.511
La Minerve	1 026	2 899	3 925	14	6	20	1 655	1 687	617.26	0.37	94.12	711.38	0.422
Lantier	682	1 397	2 079	16	3	19	843	861	492.00	0.58	79.61	571.61	0.664
Montcalm	486	1 135	1 621	10	0	10	695	705	211.00	0.30	9.44	220.44	0.313
Mont-Tremblant Ville (fusion)	8 058	7 937	15 995	300	354	654	7 190	7 516	3 362.69	0.47	6 225.48	9 588.17	1.276
Sainte-Agathe-des-Monts	8 154	1 639	9 793	40	422	462	4 556	5 177	2 726.87	0.60	3 304.25	6 031.12	1.165
Sainte-Agathe-Nord*	1 564	1 858	3 422	aucun	n/d	n/d	1 358	1 495	423.00	0.31	172.28	595.28	0.398
Sainte-Lucie	1 046	1 219	2 265	aucun	85	85	941	962	295.00	0.31	87.23	382.23	0.397
Saint-Faustin-Lac-Carré	2 955	2 208	5 163	85	aucun	100	1 957	2 033	1 088.69	0.56	316.61	1 405.30	0.691
Val-David	3 791	2 419	6 210	78	62	140	2 652	2 787	1 447.72	0.55	629.23	2 076.95	0.745
Val-des-Lacs	770	1 483	2 253	10	1	11	896	906	339.91	0.38	48.03	387.94	0.428
Val-Morin	2 286	1 862	4 148	aucun	56	56	1 847	1 893	1 374.02	0.74	217.28	1 591.30	0.841
Rejets centre de tri	nil	nil	nil	nil	nil	nil	nil	nil	1 090.50	n/a	n/a	1 090.50	n/a
Quantité de matières résiduelles éliminées secteur municipal (inclus une partie de ICI)	17 262.00												
Tonnage moyen par porte pour le secteur municipal	0.529												
Quantité de matières résiduelles domestiques éliminées secteur ICI	12 098.17												
Quantité totale de matières résiduelles tous secteurs confondus	29 360.29												
Tonnage réel par porte incluant les ICI	0.856												

Municipalités membres de la Régie Intercommunale des Déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie Intercommunale de récupération des Hautes-Laurentides (RIHLL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides, octobre 2001.

Note 2 : Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisées par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 3 : Selon Charmand-CRIQ-Roche, octobre 2000, la quantité moyenne de matières résiduelles produites (éliminées + mises en valeur) pour le secteur rural est de 0,75 kg/pers./jour (274 kg/pers./an) et 2,11 kg/mén./jour (770,15 kg/mén./an). Ce taux de génération des matières résiduelles a été utilisé pour les municipalités n'ayant pu fournir le tonnage de déchets enroulés annuellement. Il a été également utilisé chez les municipalités possédant des dépôts en tranchée (aucun système de pesé).

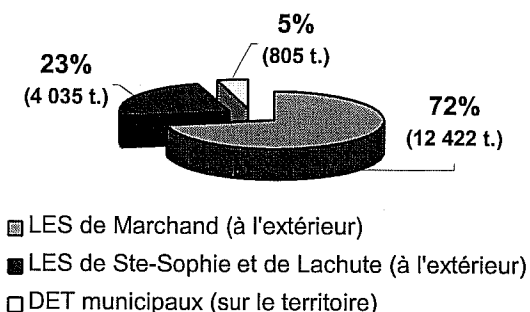
Note 4 : La quantité de matières résiduelles éliminées pour le secteur ICI a été répartie ou ajustée selon le pourcentage du total de la valeur imposable et non imposable (richesse foncière uniformisée RFU) pour l'ensemble des secteurs commerce au détail, services et industries manufacturières (code 50, 60, 2-3), et ce, pour chaque municipalité par rapport à l'ensemble de la MRC des Laurentides.

*En 2002, les municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

3.3.2 Matières éliminées et lieu de destination pour secteur municipal

Au niveau de la destination des matières éliminées du secteur municipal, les camions à ordures sont dirigés presque en totalité à l'extérieur du territoire, soit de l'ordre de 95%. De ce pourcentage, 72% du tonnage est destiné au site de Marchand dans la MRC d'Antoine-Labelle, alors que 23% est acheminé dans les LES situés plus au sud, soit dans les MRC d'Argenteuil (LES de la RIADM à Lachute) et Rivière-du-Nord (LES d'intersan à Ste-Sophie). Le détail des quantités éliminées par municipalité pour le secteur municipal, en précisant le lieu de destination finale, est présenté au tableau A3-5 à l'annexe 3-3. Le graphique 3-3 suivant illustre cette proportion en pourcentage.

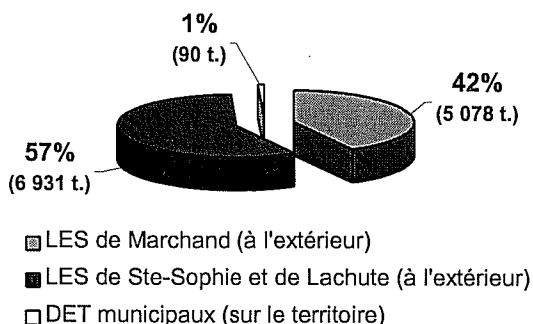
Graphique 3-3
Destination des quantités éliminées dans la MRC Laurentides 2001
- Secteur municipal -



3.3.3 Matières éliminées et lieu de destination pour secteur ICI

Le graphique suivant permet de visualiser l'importance de la quantité de matières éliminées, provenant de l'ensemble des ICI de la MRC, et acheminées dans les deux principaux LES du sud (Ste-Sophie et Lachute) de la région administrative Laurentides. Ce pourcentage est un peu plus du double (57%) par rapport au secteur municipal (23%).

Graphique 3-4
Destination des quantités éliminées dans la MRC Laurentides 2001
- Secteur ICI -



Sur le tonnage total (29 360 tonnes) des deux secteurs, public et privé, c'est 10 966 tonnes qui auraient été acheminées dans le sud, alors que 17 500 tonnes plus au nord au site de Marchand.

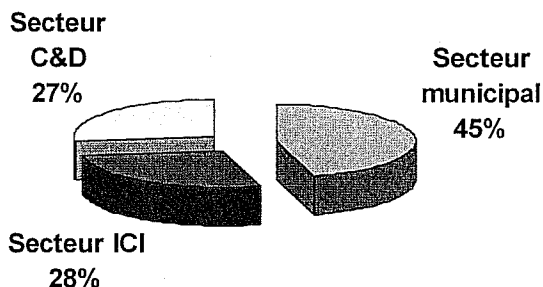
3.4 BILAN DE MASSE TOTAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SECTEURS MUNICIPAL, ICI ET C&D

3.4.1 Matières générées pour l'ensemble du territoire

Le tableau 3-5 fait la synthèse des quantités de matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides en 2001, tout secteur confondu. Ce tableau est présenté en trois parties: la première est l'ensemble des quantités des diverses matières mises en valeur, la seconde les quantités éliminées et la dernière est la quantité générée provenant de la somme des deux premières parties (total des matières mises en valeur et éliminées). Le tout est présenté globalement ainsi que par secteur d'activité: municipal, ICI et C&D.

Les chiffres indiquent que pour l'année 2001, 45 657 tonnes de résidus de toutes sortes ont été générées dans les Laurentides: 20 743 tonnes par le secteur municipal, 12 595 tonnes par le secteur des ICI et 12 320 tonnes par le secteur débris de construction et de démolition (C&D). Le graphique 3-5 illustre ces résultats en pourcentage et par secteur d'activité. On constate que la proportion de matières générées du secteur municipal s'avère être la plus significative soit de 45%.

Graphique 3-5
Total des matières générées par secteur
sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001



En fonction de ce bilan de masse, on observe que le secteur municipal a un taux de génération par habitant de 0,525 t./pers./an, alors que la moyenne québécoise est de 0,447 (incluant les boues) selon les données du Bilan 2000 de *Recyc-Québec* et de 0,420 t./pers./an selon l'étude de caractérisation de *Chamard-CRIQ-Roche*.

Collectes municipales des ICI

La quantité de matières générées du secteur municipal est de 20 743 tonnes. Par ailleurs, rappelons que dans ce bilan municipal, une certaine quantité de matières, notamment par le biais des collectes des matières recyclables et des matières résiduelles domestiques destinées à l'élimination et assumées en majorité par la RIRHL, provient des ICI soit de petits commerces et/ou d'institutions. Ainsi, en appliquant le ratio du pourcentage des matières générées par secteur d'activité du Bilan 2000 de *Recyc-Québec*³⁷ sur le total de matières générées (45 656 t.), nous pourrions approximativement obtenir et présumer de la quantité de matières collectées par le service municipal (RIRHL) auprès des commerces et institutions. En se référant au tableau 3-5, on observe que le secteur municipal diminue de 20 743 à 13 697 tonnes, alors que le secteur ICI augmente de 12 595 à 20 546 tonnes.

³⁷ Les proportions pour les secteurs municipal, ICI et C&D étant respectivement de 30%, 45% et de 25%

TABLEAU 3-5

Bilan de masse sur les quantités de matières résiduelles générées (excluant résidus de scieries et boues) sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

MATIÈRES	SECTEUR MUNICIPAL (t/an)	SECTEUR ICI (t/an)	SECTEUR C&D (t/an)	TOTAL (t/an)
Mise en valeur (A)				
Collecte sélective	3 123.48	175.26		3 298.74
Résidus organiques	128.32			128.32
Résidus domes. dangereux	40.23			40.23
Matériaux secs			2 246.71	2 246.71
Pneus hors d'usage		321.22		321.22
Consignes	188.60			188.60
Autres (s'il y a lieu)	n/d	n/d	n/d	0.00
Sous-total mise en valeur (A)	3 480.63	496.48	2 246.71	6 223.82
Élimination (B)				
Incinération	n/d	n/d	n/d	0.00
Enfouissement sanitaire (RIDR)	12 421.98	5 077.69		17 499.67
Enfouissement sanitaire (autres)	4 035.02	6 930.48		10 965.50
Dépôt en tranchée municipale	805.00	90.00		895.00
Dépôt de matériaux secs			10 072.88	10 072.88
Autres formes de décharge	n/d	n/d	n/d	0.00
Sous-total élimination (B)	17 262.00	12 098.17	10 072.88	39 433.05
TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES (A+B)	20 742.63	12 594.65	12 319.59	45 656.87
TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES¹	13 697.06	20 545.59	11 414.22	45 656.87
	7 045.57	7 950.94		
POPULATION PERMANENTE	39 535			
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an)²	0.525	0.319	0.312	1.155
POPULATION TOTALE (permanente+saisonnnière)	75 607			
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an)	0.274	0.167	0.163	0.604

Note générale: Il est important de mentionner que la quantité de matières au niveau de la collecte sélective et de l'enfouissement sanitaire (RIDR) pour le secteur municipal inclut également une certaine quantité provenant du secteur ICI, soit de petits commerces et institutions.

Note 1: Le total des matières générées est présenté ici et calculé en fonction des données fournies dans le Bilan 2000 de Recyc-Québec, à l'effet que les matières résiduelles générées pour les secteurs municipal, ICI et C&D représentent respectivement à 30%, 45% et 25%.

Note 2: Selon les données fournies dans le Bilan 2000 de Recyc-Québec, le taux de génération des matières résiduelles per capita est de 0,447 t/pers/an (incluant les boues) pour le secteur municipal, de 0,658 t/pers/an pour le secteur ICI, de 0,373 t/pers/an pour le secteur C&D et de 1,48 t/pers/an pour tout secteur confondu (municipal, ICI et CRD). Selon l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche d'octobre 2000, le taux de génération des matières résiduelles per capita au Québec pour le secteur résidentiel uniquement est de 0,420 t./pers./an (0,993 t./mén./an).

En extrapolant, on pourrait affirmer qu'en moyenne **7 500 tonnes** du secteur municipal seraient issues du commercial.

D'autre part, on peut utiliser une autre forme de calcul afin d'évaluer approximativement la portion des ICI inclus dans la collecte municipale, en utilisant le taux de génération par habitant. En considérant un taux de génération de 0,274 t./pers./an pour le secteur rural et de la population permanente, 13 482 tonnes seraient générées par le secteur municipal sans l'apport du commercial, d'où un écart de **7 260 tonnes** (référence des calculs au tableau A3-6 à l'annexe 3-3). En conclusion, et en ayant utilisé deux méthodes de calcul, on pourrait supposer qu'un peu plus de **7 000 tonnes** de matières générées par le secteur ICI seraient incluses dans le tonnage du secteur municipal.

Enfin, la carte 11 démontre visuellement la proportion des matières résiduelles générées par municipalité et par secteur d'activité. En 2001, sur l'ensemble des deux territoires de MRC, le secteur municipal représentait 35 733 tonnes et le secteur ICI 26 412 tonnes pour un total de 62 145 tonnes de matières générées (excluant secteur C&D). Sur le territoire de la MRC des Laurentides, on constate que les pôles économiques de Mont-Tremblant et de Ste-Agathe-des-Monts génèrent tous deux (19 441 tonnes) plus de la moitié des déchets du territoire soit de 58% (sur 33 338 tonnes). L'apport du commercial y est fort important, notamment dans la zone de Tremblant.



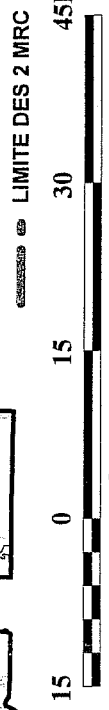
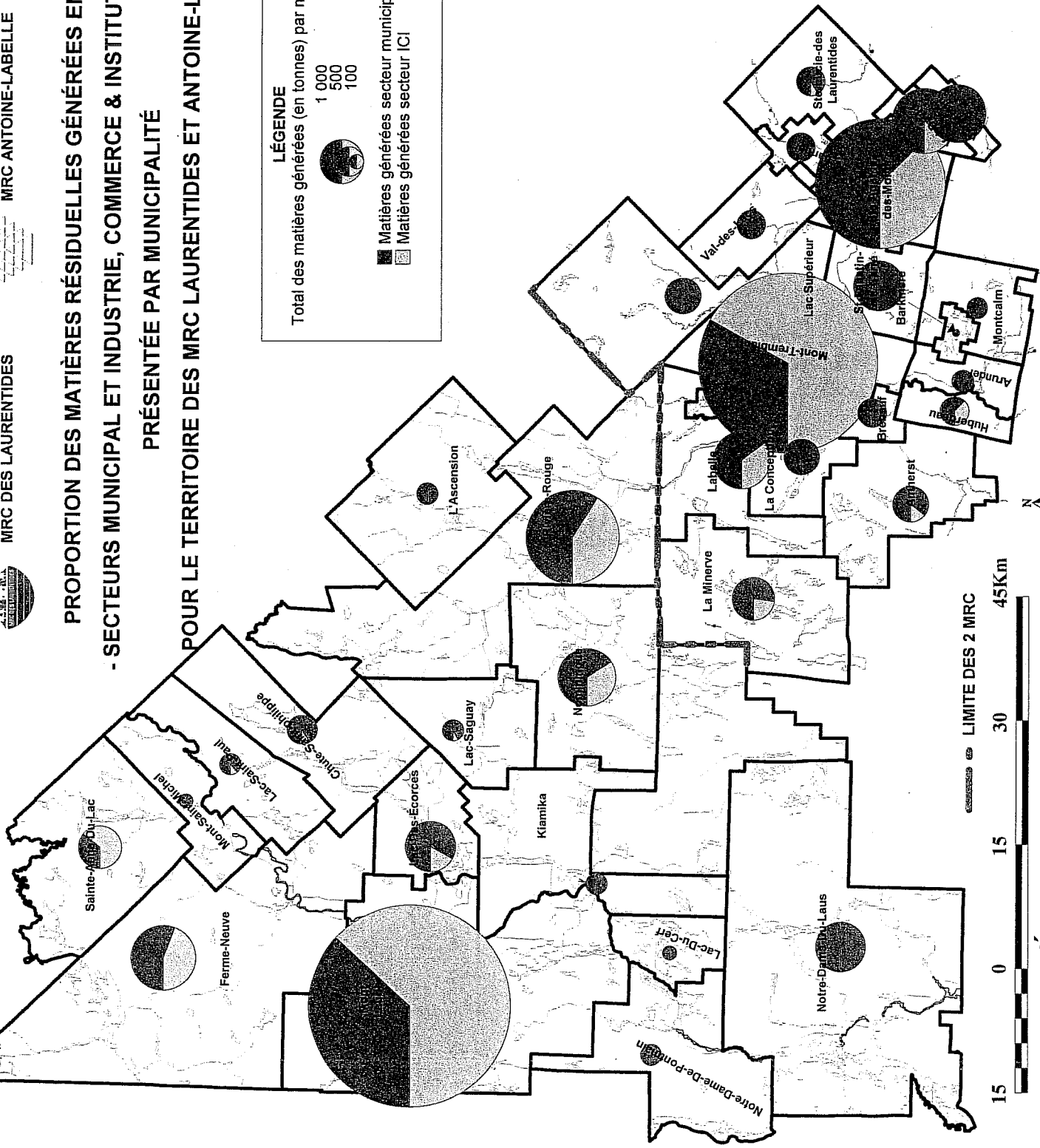
PROPORTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN 2001 - SECTEURS MUNICIPAL ET INDUSTRIE, COMMERCE & INSTITUTION (ICI) - PRÉSENTÉE PAR MUNICIPALITÉ POUR LE TERRITOIRE DES MRC LAURENTIDES ET ANTOINE-LABELLE

LÉGENDE

Total des matières générées (en tonnes) par municipalité

- 1 000
- 500
- 100

■ Matières générées secteur municipal
▨ Matières générées secteur ICI



Échelle: 1:675 000

Conception: Suzanne Mercure, cartographie: Martin Chabot, MRC des Laurentides 2002-12
Base de données topographiques du Québec, M.F.N., Tous droits réservés, 2001

3.4.2 Boues produites pour l'ensemble du territoire

Le tableau 3-6 fait la synthèse de la production des boues générées sur le territoire de la MRC des Laurentides pour l'année 2001. Il regroupe les quantités produites des boues issues des fosses septiques (BFS) ainsi que des usines d'épuration des eaux usées municipales (BM). Selon les estimations réalisées en fonction de ces deux (2) catégories de groupe de boues respectivement, c'est approximativement 64 200 tonnes de boues liquides (BFS+BM) qui auraient été générées dans la MRC.

Si on tient compte de la quantité réelle de boues solides qui correspond à 4% en moyenne de ce tonnage à une siccité estimée de 20%, la quantité totale de boues générées en poids correspondrait à 2 568 tonnes de boues sèches. En somme, cette quantité représenterait le potentiel de boues qui peut être disposée officiellement à des fins d'élimination dans les sites d'enfouissement sanitaire selon le *Règlement sur les déchets solides*.

Enfin, il faut considérer que cette évaluation des boues générées sur le territoire ne tient compte que d'une portion de boues puisque la cueillette de données de sources municipales n'est pas exhaustive.

TABEAU 3-6
Bilan de masse des boues générées sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Provenance	Quantités de boues générées (t/2001)			Coût (\$/an)		
	valorisés	éliminés	générés (total)	collecte et transport	élimination et traitement	total
Boues de fosses septiques Laurentides	n/d	n/d	25 997.79	privé	privé	privé
Boues municipales Laurentides	149.20	36 950.00	38 203.15	0.00	28 166.69	28 166.69
Total des boues générées	149.20	36 950.00	64 200.94	0.00	28 166.69	28 166.69
Sites de disposition des boues (installations)						
Plomberie St-Jovite (Site de traitement de boues-STB)	6 288.75	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
La Minerve (Site d'élimination de boues-SEB)	n/a	625.35	n/a	n/a	2 000.00	2 000.00
Total des boues éliminées ou valorisées	6 288.75	625.35	n/a	0.00	2 000.00	2 000.00

Total (valorisé, éliminé et généré)	6 288.75	625.35	64 200.94
Quantités destination inconnue (qté générée-qté valorisée-qté éliminée)	57 286.83		
Quantité totale et réelle de boues solides ¹	251.55	25.01	2 568.04
Quantité destination inconnue selon le ratio de boues solides (20% de siccité) ¹	2 291.47		
POPULATION PERMANENTE	39 535		
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an) ²	0.065		
POPULATION TOTALE (permanente+saisonnaire)	75 607		
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/an)	0.034		

Note générale : La conversion du volume (m³) des boues usées en poids (en tonnes) est établie selon la masse volumique des boues par le MENV, soit de 1,01 t/m³. De plus, la masse volumique de l'eau est établie à : 220 gal. = 1 m³ = 1 000 litres d'eau = 1 tonne.

Note 1 : En tenant compte de la quantité réelle de solides de ces boues qui correspond à environ à 4% de ce volume à une siccité estimé à 20%, la quantité totale de solides générés en poids représente 2 291,49 tonnes (Guide de l'AOMGRM, mai 2001, p.116). Selon le Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2) à l'article 54, il est stipulé que les boues pelletables et non dangereuses sont définies comme étant des déchets acceptables à enfouir, ce qui représente environ une siccité d'environ 20%.

Note 2 : Selon les données fournies dans le Bilan 2000 de Recyc-Québec, le taux de génération des boues per capita pour l'ensemble du Québec correspondrait à 0,023 t/pers/an. Ces boues sont converties en tonnes métriques anhydres (boues sèches).